



COMMUNE DE PUYMERAS

REGLEMENT POUR L'UTILISATION DE LA SALLE DE LA GRANDE FONTAINE

La salle de la GRANDE FONTAINE est la propriété de la commune.

La municipalité assure l'entretien général et fixe le règlement suivant :

- ✓ La salle de la GRANDE FONTAINE est exclusivement réservée aux associations de PUYMERAS qui peuvent en disposer gratuitement. Elle est mise à disposition du centre hospitalier de Vaison la Romaine.
- ✓ Le nombre maximum de personnes pouvant être présentes dans cette salle est de 25.
- ✓ Pour une utilisation harmonieuse de la salle, il est **obligatoire** de faire une réservation auprès du secrétariat de la mairie et ainsi, de venir récupérer une clé pour l'accès contre décharge : cette clé devra être restituée en mairie le lendemain du jour de son utilisation.

Si après utilisation de la salle, il est constaté que du ménage est à faire, une entreprise de nettoyage viendra aux frais de l'association qui aura occupé la salle en dernier.

Toute dégradation constatée sera à la charge de l'association responsable.

Pour éviter toute nuisance sonore, la salle de le GRANDE FONTAINE devra être fermée au plus tard à minuit été comme hiver.

Le Maire

Responsable de l'Association

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400943-20201015-2020_D41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2020

Affichage : 20/08/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

